



## Litige location de matériel

Par **charlesdrd**, le **13/06/2012 à 18:22**

Bonjour je m'appelle Charles et j'ai 17ans, le Vendredi 18 Mai, je suis allé louer des enceintes pour une fête dans un magasin avec un ami, et une d'elle a lâché, pourquoi ? aucune idée (d'après le loueur c'est de ma faute car cela est soit disant dû à un signal trop fort). Je lui ai demandé des précisions sur ses enceintes et le prix de l'enceinte neuve est de 450 euros (elles paraissaient dater d'un an et demi ou deux voir 3ans et j'ai omis de demander la date de l'achat et de la mise en location de ses enceintes!). Voulant sûrement profiter de mon jeune âge, le loueur souhaite me faire payer entre 200 et 250 euros (car il a dû changer un bloc de l'enceinte) en plus du chèque de la location de mon père qu'il a déjà encaissé. Il nous a toujours pas envoyé la facture ( ça va bientôt faire un moi )des réparations et il a gardé le chèque de cotisations de 1600 euros qui appartient à mon père ! Sachant que l'enceinte n'a subi aucun choc et que le matériel a été rendu, n'aurait-il pas dû nous rendre le chèque de cotisations et du fait que son matériel était usé, doit-il me faire payer ?